



Vous cherchez une école maternelle, une crèche, l'accueil extrascolaire ou une assurance maternelle près de vous ?

Jetez alors un coup d'œil au Landelijk Register Kinderopvang (LRK). www.landelijkregisterkinderopvang.nl et recherchez la municipalité « De Fryske Marren ». Vous trouverez ici toutes les organisations qui respectent la loi sur la garde d'enfants.

Où puis-je trouver une garderie pour mon enfant ?

Voulez-vous en savoir plus ?

Posez toutes vos questions chez une garderie, un centre d'accueil ou jetez un coup d'œil au site de la municipalité.

GGD Fryslân (centre d'accueil)
Tel. 088 – 22 99 444
www.ggdfryslan.nl

Garderies
www.landelijkregisterkinderopvang.nl

Administration fiscale
Tel. 0800 - 0543 (gratuit)
www.belastingdienst.nl/toeslagen

Municipalité De Fryske Marren
Tel. 14 05 14
www.defryskemarren/kinderopvang
info@defryskemarren.nl



DE FRYSKE MARREN



DE FRYSKE MARREN

GARDERIE POUR VOTRE ENFANT

Jouer ensemble favorise le développement de votre enfant. En jouant ensemble, les enfants s'aperçoivent qu'ils peuvent s'entraider. Ce sont les premiers pas vers l'amitié. À la garderie, votre enfant peut jouer avec ses pairs. Ainsi votre enfant apprendra également à interagir avec les autres enfants, à être attentif aux autres, à attendre leur tour et à coopérer. Il existe plusieurs options pour la garde des enfants.

La garderie et la garde périscolaire

Il s'agit de la garde de votre enfant pendant que vous êtes au travail ou aux études, par exemple. Cela peut se faire pendant les heures de classe (garderie du jour), mais aussi avant et après l'école (garderie périscolaire). La garderie du jour et la garderie périscolaire s'adressent aux enfants de 0 à l'école secondaire.

Où puis-je aller ?

- **Garderies d'enfants**
 - la garde se situe près de chez vous
 - Les enfants sont gardés par un personnel qualifié
- **Childminders**
 - La garde est à petite échelle
 - L'accueil se fait à domicile de l'assistant maternel (ou assistante maternelle)
 - L'assistant(e) fait partie d'une agence d'assistance maternelle

Combien coûte la garderie?

Les frais diffèrent pour chaque personne et dépendent de plusieurs facteurs:

1. **Le prix pratiqué par la garderie:**
 - Les garderies fixent leur prix horaire chaque année
2. **La partie remboursée par le gouvernement:**
 - Les parents isolés ou les parents qui travaillent tous les deux, étudiant, suivent le « traject naar werk » ou un programme d'intégration civique obligatoire ont droit à l'allocation de garde d'enfants. Le montant dépend de vos revenus.
 - Voulez-vous savoir si vous pouvez bénéficier de cette allocation? Et si c'est le cas, combien d'argent? Allez sur www.belastingdienst.nl et faites un calcul provisoire.
3. **Contribution propre:**
 - Les parents paient toujours une contribution personnelle. La contribution est le coût restant après déduction de l'allocation de garde d'enfants.
 - Recevez-vous des prestations et est-ce que vous suivez le « re-integratietraject » ou suivez-vous un programme d'intégration civique obligatoire ? Vous pourriez avoir droit à une récompense de la commune pour votre contribution. Visitez www.defryskemarren.nl/kinderopvang pour découvrir toutes les possibilités et pour le formulaire de demande.



Accueil tout-petits

Lorsque votre enfant atteint 2 ans, il est un tout-petit (« Peuter »). Votre enfant peut fréquenter l'accueil des tout-petits 2 demi-journées par semaine. Ici, votre enfant joue avec d'autres enfants âgés de 2 à 4 ans et est préparé à l'école primaire.

Où puis-je aller ?

- **Organisations d'accueil des tout-petits/enfants:**
 - La garde d'enfants est assurée dans un lieu proche de chez vous
 - Les enfants sont encadrés par du personnel pédagogique

Combien coûte la garde des tout-petits ?

Les coûts de la garde des tout-petits pour les parents ayant droit à l'allocation de garde d'enfants sont les mêmes que les coûts pour la garde d'enfants.

Si vous n'avez pas droit à l'allocation de garde d'enfants, la garde des tout-petits pour un maximum de 2 demi-journées par semaine seront remboursés par la municipalité. Vous payez une cotisation, en fonction de vos revenus.

Indication médicale sociale (IMS)

Dans des situations particulières, pour des raisons sociales, psychologiques ou médicales, vous pouvez bénéficier d'une allocation de la municipalité. Cela est possible jusqu'à ce que votre enfant entre dans l'enseignement secondaire.

Pour plus d'informations sur la SMI, consultez le site web ou contactez le « Sociaal Wijkteam Jeugd en Gezin ».



VVE - support (linguistique) supplémentaire

VVE est l'abréviation de "éducation de la petite enfance" : un programme pour les enfants de 2 à 4 ans et les enfants de 4 à 6 ans. L'accent est mis sur le jeu avec d'autres enfants et l'initiation au langage et aux nouveaux mots.

À quoi sert ce support (linguistique) supplémentaire?

L'objectif est que tous les enfants aient un bon départ à l'école primaire. Pour de nombreux enfants, il est bon d'obtenir du soutien supplémentaire. Si cela est également important pour votre enfant, on vous le dira au centre d'accueil. Votre enfant recevra alors une indication VVE.

Avec une indication VVE, il y a plus de temps pour jouer et apprendre parce que votre enfant fréquente la garderie pendant 4 demi-journées. En tant que parent, vous êtes également impliqué dans le développement de votre enfant.

Où puis-je aller?

Vérifiez auprès de la garderie ou de votre centre d'accueil.

Tous les établissements d'accueil des tout-petits et des jardins d'enfants ne proposent pas la VVE.

Votre garderie préférée n'est pas un lieu VVE ? Vous pouvez alors consulter le centre d'accueil ou le centre d'accueil des tout-petits enfants pour trouver une solution.

Combien coûte ce soutien (linguistique) supplémentaire?

Les deux demi-journées supplémentaires sont gratuites à partir du 1er janvier 2023.

